

FORMATION RÉGULATION À TIR DES CORVIDÉS

OBJECTIF

L'impact des corvidés (corneille noire et corbeau freux) sur le petit gibier est souvent sous-estimé dans la gestion d'un territoire de chasse. Ces oiseaux peuvent également causer des préjudices à l'agriculture, notamment lors des semis de tournesol ou de maïs.

La régulation à tir, en complément du piégeage, peut assurer efficacement une diminution de ces cas de prédation et/ou de déprédation.

Lors de cette formation, nous vous expliquerons les bases pour contourner la malice de ces oiseaux ainsi que les démarches administratives à effectuer auprès de l'administration.

PUBLIC

- Toute personne détenant son permis de chasser.

LIEU DE LA FORMATION

- Maison de la Chasse et de la Nature à Norges-la-Ville (21490)

DURÉE DE LA FORMATION

- 1/2 journée de 9h à 12h

COÛT DE LA FORMATION

- Gratuit

PROGRAMME

1/2 journée : théorie et pratique 9h / 12h

- Cadre réglementaire d'intervention et de période de régulation
- Biologie animale
- Technique de régulation
- Aide au montage du dossier pour chasser ces oiseaux après février
- Installation du kit corvidés et montage d'un poste d'affût

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS REQUIS

Le permis de chasser est obligatoire pour s'inscrire.

Documents à fournir :

- Formulaire d'inscription à la formation régulation à tir des corvidés
- Copie du permis de chasser
- Chèque caution de 30 € (encaissé si absent)

Retourner le dossier à :

Fédération Départementale des chasseurs de Côte d'Or
Maison de la Chasse et de la Nature - RD 105
Lieu-dit Les Essarts - CS 10030
21490 NORGES-LA-VILLE CEDEX

**Vous recevrez une convocation un mois
avant la date de la formation.**